REPUBLIQUE FRANÇAISE

: ASA (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 29130173700016

POSTE COMPTABLE: CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 57

Acte certifié exécutoire par le Président compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture d'Arles le : ...06/.02/.2023.....
Et de la publication le : .06/.02/.2023.....

Budget primitif Voté par nature

BUDGET: ASA DES PALUDS (3)

ANNEE 2023

⁽¹⁾ Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

⁽²⁾ A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
II - Présentation générale du budget	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17
III - Vote du budget	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	29
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	34
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
B - Annexes patrimoniales	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	3
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	36

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrils sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		
Inform	Informations statistiques	
		Valeurs
) totale		

Collectivité

Informations fiscales (N-2)

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

Informations financières – ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	
Recettes réelles de fonctionnement / population	
Dépenses d'équipement brut / population	
Encours de dette / population (2) (3)	
DGF / population	
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
Francia huita / racettas ráallas de functionnament (2) (4)	

(1) A rensaigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances recitificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances recitificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances recitificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances recitificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020, portant attribution de la constant attribution de la cons du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixles, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	80

- L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement; sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III - Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement, : %
 - Investissement: %

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6)

- A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité
 - semi budgétaire
- budgétaire par délibération N°... du
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants ;
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES EXECUTION DU BUIDGET DE 1 EXERCICE DESCRIPTATS (1)
EALOUISI DO DODGE DE L'ANTIONE INTOCCIONI DE L'ANTIONE INTOCCIONE INTOCCIONI DE L'ANTIONE INTOCCIONE INTOCCIO

		RESULTAT	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	
TOTAL DU BUDGET	00'0	00'0	0,00 A1		00'0
Investissement	00'0	00'0	(3) 0,00 A2	A2	00'0
Fonctionnement	00.0	0.00	(4) 0.00 A3	A3	00.0

		RESTES A REALISER N-1	
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	00'0	0°0	0,00 B1 0,00
Investissement	0,00	TII)	00,00 B2 0,00
Fonctionnement	00'0	IV	00'00 B3 00'00

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	= (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	00'0
Investissement	A2 + B2	00'0
Fonctionnement	A3 + B3	00'0

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 00† du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe — si déficitaire, et + si excédentaire.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INV	<u>ESTISSEMENT – TOTAL</u>	(1)	0.00
018	RSA	0	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0	0,00
26	Participations et créances rattachées	0	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0	0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT - TOTAL	(II) D	0,00
011	Charges à caractère général (4)	0	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0	0,00
014	Atténuations de produits	0	0,00
016	APA	0	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0,00
66	Charges financières	0	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent,

⁽²⁾ Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018,

⁽⁴⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	d
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre		
SECTION D'INV	/ESTISSEMENT - TOTAL	(III)	0,00	
018	RSA		0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00	
26	Participations et créances rattachées		0,00	
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00	
SECTION DE F	ONCTIONNEMENT - TOTAL	(IV)	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
731	Fiscalité locale		0,00	
74	Dotations et participations (4)		0,00	
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00	
013	Atténuations de charges (4)		0,00	
016	APA		0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00	
76	Produits financiers		0,00	
77	Produits spécifiques (4)		0,00	

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent,

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

⁽²⁾ Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

⁽³⁾ Hors recettes imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017,

⁽⁵⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324,

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	IGET	=<
		2	1
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	00'0	00'00
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	00'0	00'0
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif)
	II.	II	II
	Total de la section d'investissement (2)	00'0	00'0
4.0			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	20 000,00	20 000,00
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	00'0	00'0
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		II	al l
	Total de la section de fonctionnement (3)	20 000,00	20 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	20 000,00	20 000,00

⁽¹⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à daliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses angagées non mandalées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽²⁾ Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

⁽³⁾ Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés. (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	- 11
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	2 012,96	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses d'équipement	37 012,96	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses réelles d'investissement	37 012,96	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	37 012,96	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	37 012,30	0,00	0,00	2,00	+
		n	001 SOLDE D'EXECUT	TION NEGATIE BEDO	RTE OU ANTICIPE	0,00
			U. COLDE D'EXECO	TOT NEOATH NEFO	ILL SO ANTIONE	=
			TOTAL DES DEPE	NSES D'INVESTISSE	MENT CUMULEES	0,00

(1) Voir étal I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

⁽⁵⁾ A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

⁽⁷⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	JJ
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	00,0	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest, non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00	And the second	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (6) Le comple 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13,
- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le lotal des opérations pour compte de liers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040. (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	36 500,90	0,00	18 100,00	18 100,00	18 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 300,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses de gestion courante	39 800,90	0,00	19 600,00	19 600,00	19 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	400,00	400,00	400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	es dépenses réelles de onnement	40 800,90	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
		0.00		0.00	0.00	
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de		0,00		0,00	0,00	0,00
fonctio	nnement					
	TOTAL	40 800,90	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
						+
			D (002 RESULTAT REPO	RTE OU ANTICIPE	0,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,0
	==

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 20 000,00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁴⁾ DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

⁽⁵⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNÉMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	00,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes de gestion courante	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78 –	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes réelles de fonctionnement	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	es recettes d'ordre de nnement	0,00		. 0,00	0,00	0,00
	TOTAL	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
						+
			R	002 RESULTAT REPO	RTE OU ANTICIPE	0,00
						**

	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	20 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
--	------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent,

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁴⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.

⁽⁵⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁶⁾ Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations ré	elles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	-1,11	10 - 31	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	0,00	0,00
018	RSA		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	The state of the s		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)			0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			0,00	0,00
3	Stocks et en-cours	Alaman Land		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		Links L	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	6-11	A 5 1 1 1 1 1	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		The Like of	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		470	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
	-	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	18 100,00		18 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 6586	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9) Frais fonctionnement des groupes d'élus	1 500,00 0,00	0,00	1 500,00 0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	400,00	0,00	400,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	20 000,00	0,00	20 000,00

	0,00
	=

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Hors chapitres opérations

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	JJ
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		- 0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

±		+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
N		+
	R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
		-
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	20 000,00	Per Water The	20 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	20 000,00	0,00	20 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	20 000,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5),
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés,
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

			III – VOTE	- DII BIIDGE					=
	SECTION D'INVESTISSEMENT		- VUE D'ENSEMBLE -		P NOUVELLES	ET CREDITS DE	L'EXERCICE		A
				DEPENSES	S				
	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses	Pour information, dépenses	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
				séance budaétaire (2)		-	gérées dans le cadre d'une AP	gérées hors AP	+
	TOTAL	37 012,96	00'0	00,0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0
018	RSA	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 012,96	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'00	00'0
204	Subventions d'équipement versées (9)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
21	Immobilisations corporelles	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0
22	Immobilisations reçues en affectation	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00,00	00'0
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	35 000'00	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0
	Total des opérations d'équipement (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Tota	Total des dépenses d'équipement	37 012,96	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
10	Dotations, fonds divers et réserves	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
13	Subventions d'investissement	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
18	1688 non budgétaire) Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
26	Participations et créances rattachées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
27	Autres immobilisations financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			00'0					
Tota	Total des dépenses financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00,00
Tota	Total des dépenses réelles	37 012,96	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
040		00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
041	sections (5) (6) Opérations patrimoniales (7)	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
Tota	Total des dépenses d'ordre	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
						D001 Solde d'exé	D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	orté ou anticipé (8)	00'0
						Total des d	Total des dépenses d'investissement cumulées	ssement cumulées	00'0

⁽¹⁾ Voir état LB pour le contenu du budget précèdent,
(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont volées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement. (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

résultats).

- (6) Aucune prévision budgétaire ne dolt figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »). (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041* = *RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou s repoire et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) Voir élat I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 - (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Rt 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 - (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cassions d'immobilisations »).
 - (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Di 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des
 - résultats). (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
 - (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

			III – VOTE	DU BUDGET					
		SECTION D'INVESTISSEM		DEPENSES	- DETAIL PAR ARTICLE	TICLE			A1
	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	37 012,96	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0
018	RSA	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 012,96	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
2051	Concessions, droits similaires	1 000,000	00'0	The same	00'0	00'0	00'0		00'0
2088	Autres immobilisations incorporelles	1 012,96	00'0		00'0	00'0	00'0	0,00	00'0
204	Subventions d'équipement versées (9)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
21	Immobilisations corporelles	00'0	00*0	00'0	00'0 —	00'0	00'0	00'0	00'0
22	Immobilisations reçues en affectation	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	35 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
231	Immobilisations corporelles en	35 000,00	00'0		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	Total des opérations d'équipement (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	00'0
Total des	Total des dépenses d'équipement	37 012,96	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	00'0
10	Dotations, fonds divers et réserves	00'0	00'0		00'0	00'0	X 22 X	00'0	00'0
13	Subventions d'investissement	00'0	00'0		00'0	00'0		00.00	00'0
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	00'0	0,00		00'0	00'0		00'0	00*0
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	00'0	00'0		00'0	00'0		00.0	00'0
26	Participations et créances rattachées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
27	Autres immobilisations financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			00'0					
Total des	Total des dépenses financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
45	Opérations pour compte de tiers (5)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total des	Total des dépenses réelles	37 012,96	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés	Pour information Crédits gérés	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		précédent (2)	-	les AP lors de la séance budgétaire (3)			dans le cadre d'une AP	hors AP	= + !!
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
	Reprise sur autofinancement antérieur	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
	Charges transférées (7)	00'0			00,00	00'0	100000000000000000000000000000000000000	00'0	00'0
041	Opérations patrimoniales (8)	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
Total des c	Total des dépenses d'ordre	00'0			00'0	0,00		00'0	00'0

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'egit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existent.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) If y a autant de ligne que d'opération pour compte de tlers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »). (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET]]]
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	JII
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

	=	- VOTE DU BUDGET	<u></u>			=
	SECTION D'INVESTISSEM	AENT - RECETTES -	ENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	SLE		A3
	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
						= +
	TOTAL	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
018	RSA	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
21	Immobilisations corporelles (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
22	Immobilisations recues en affectation (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
Total des recet	Total des recettes d'équipement	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
138	Autres subventions invest, non transf.	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	00'0	0000	00'0	00'0	00'0
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
26	Participations et créances rattachées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
27	Autres immobilisations financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
024	Produits des cessions d'immobilisations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total des recet	Total des recettes financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total des recettes réelles	ttes réelles	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
021	Virement de la section de fonctionnement	00'0		00'0	00'0	00'0
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	00'0		00'0	00'0	00'0
041	Opérations patrimoniales (9)	00'0		00'0	00'0	00'0
Total des recettes d'ordre	ttes d'ordre	00'0	NI SULTANT OF REAL PROPERTY.	00'0	00'0	00'0

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽³⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁴⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁵⁾ Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tlers.

⁽⁶⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

⁽⁷⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁹⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = R1 041).

⁽¹⁰⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comples 204 et 2324,

		~	III – VOTE DU	DU BUDGET					_
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'E	TIONNEMENT -	VUE D'ENSEM	I to the	/ELLES ET CRE	EDITS DE L'EXI	ERCICE		ω
	0			DEPENSES	S				
Chap.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
		budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information,	information,	(RAR N-1 +
		précédent (1)		les AE lors de la			dépenses	dépenses	Vote)
				séance budgétaire (2)		=	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE	= +
	TOTAL	40 800,90	00'0	00'0	20 000,00	20 000,00	00'0	20 000,00	20 000,00
011	Charges à caractère général (3)	36 500,90	00'0	00'0	18 100,00	18 100,00	00'0	18 100,00	18 100,00
012	Charges de personnel et frais	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
014	Assimiles (3) Atténuations de produits	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
016	АРА	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
017	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
65	Autres charges de gestion	3 300,00	00'0	00'0	1 500,00	1 500,00	00'0	1 500,00	1 500,00
6586	courante (saut 6586) (3) Frais fonctionnement des groupes d'élus	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
Total de	Total des dépenses de gestion des services	39 800,90	00'0	00'0	19 600,00	19 600,00	00'0	19 600,00	19 600,00
99	Charges financières	00'0	00'0	THE INTERNAL PROPERTY OF	00'0	00'0		00'0	00'0
29	Charges spécifiques (3)	1 000,00	00'0		400,00	400,00		400,00	400,00
89	Dotations aux provisions,	00'0			00'0	00'0		00'0	00,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			00'0					The second second
Total de	Total des dépenses financières	1 000,00	00'0	00'0	400,00	400,00		400,00	400,00
Total des	des dépenses réelles	40 800,90	00'0	00'0	20 000,00	20 000,00	00'0	20 000'00	20 000,00
023	Virement à la section	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
042	Opérations ordre transf. entre	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
043	sections (4) Opérations ordre intérieur de la section	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
Total de	Total des dépenses d'ordre	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
							D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	rté ou anticipé (5)	0,00
								0	

20 000,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

⁽¹⁾ Voir état LB pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont voiées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Les comples 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Chap. 1 TOTAL Atténuations de charges (2) APA 017 RSA / Régularisations de RMI 70 Prod. services, domaine, ventes diverses 73 Impôts et taxes (sauf 731) 731 Fiscalité locale 74 Dotations et participations (2) 75 Autres produits de gestion courante (2) 76 Autres produits de gestion courante (2) 76 Produits financiers 76 Produits spécifiques (2) 77 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2) 7 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2) 6 Total des recettes financières	Pou	RECETTES Pour mémoire, budget précédent (1) 20 000,00 0,00 0,00	RAR N-1			
D. D	Pou	mémoire, sudget 20 000,00 0,00 0,00 0,00	RAR N-1			
al des r		0,00		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
al des r		00,0	00'00	20 000,00	20 000.00	20 000,00
al des r		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
al des r		000	00'0	00'0	00'0	00'0
al des r			00'0	00'0	00'0	00'0
al des r		20 000,00	00'0	20 000'00	20 000,00	20 000'00
al des r		00,00	00'0	00'0	00'0	00'0
al des r		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
al des r		00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
al des r		00'0	00'0	0,00	00.00	00'0
tal des		20 000,00	00'0	20 000,00	20 000,00	20 000,00
tal des r		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
tal des r		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total des recettes financières	Igétaires) (2)	00'0	THE WAY AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE PART	00'0	00'0	00'0
		0.00	00.00	0.00	00'0	0.00
Total des recettes réelles		20 000,00	00'0	20 000.00	20 000,00	20 000'00
042 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	5)	00'00		00'0	00'0	00'0
043 Opérations ordre intérieur de la section (6)		00'0		00'0	00'0	00'0
Total des recettes d'ordre		00'0		00'0	00'0	00'0
				R002 Résultat	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	00'0
			Tota	I des recettes de fonc	Total des recettes de fonctionnement cumulées	20 000 00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽²⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D/ 040).

⁽⁴⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁶⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou léées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié. (7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

			VOTE	DU BUDGET					
	SECTI	SECTION DE FONCTIONNE	MENT -	DEPENSES - DE	DETAIL PAR ART	ARTICLE			B1
Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
E		budget précédent (2)		l'assemblee sur les AE lors de la	nouvefles	l'assemblée	information Crédits gérés	information Crédits gérés	(RAR N-1 +
				séance budgétaire (3)		=	dans le cadre	hors AE	(a) =
	TOTAL	40 800,90	00'0	00'0	20 000,00	20 000,00	00'0	20 000,00	20 000,00
011	Charges à caractère génèral (4)	36 500,90	00'0	00'0	18 100,00	18 100,00	00'0	18 100,00	18 100,00
6064	Fournitures administratives	100,000	00'0	-1111/2 = 17 90	100,00	100,00	00'0	100,001	100,00
615232	Entretien, réparations réseaux	20 600,90	00'0		11 000,00	11 000,000	00'0	11 000,00	11 000,00
6168	Autres primes d'assurance	4 000,00	00'0		3 000,00	3 000,00	00'0	3 000,000	3 000,000
622	Rémunérations intermédiaires,	1 300,00	00'0		1 000,00	1 000,00	00'0	1 000,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais félécommunication	200'00	00'0		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
62878	Remb. frais à des tiers	10 000,00	00'0		3 000,00	3 000,000	00'0	3 000,000	3 000,000
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
014	Atténuations de produits	00'0	00'0		00'0	00'0	W. Statistics Section 1	00'0	00'0
016	APA	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
017	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 300,00	00'0	00'0	1 500,00	1 500,00	00'0	1 500,00	1 500,00
65311	Indemnités de fonction	300,000	00'0		300,00	300,00	00'0	300,000	300,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	00'0		100,00	100,00	00'0	100,00	100,00
6588	Oreances etelntes Autres ch. diverses de gestion	2 000,000	00.0		1 000,00	100,00	00'0	100,00	100,000
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
Total des d	Total des dépenses de gestion des services	39 800,90	00'0	00'0	19 600,00	19 600,00	00'0	19 600,00	19 600,00
99	Charges financières	00'0	00'0		00'0	00'0	W. S. S. S. L. L. S. L.	00'0	00'0
29	Charges spécifiques (4)	1 000,00	00'0		400,00	400,00		400,00	400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	00'0		400,00	400,00		400,00	400,00
89	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	00'0			00'0	00'0		00'0	0,00
022	Dépenses imprèvues (dans le cadre d'une AE)			00'0					
Total des c	Total des charges financières et spécifiques	1 000,00	00'0	00'0	400,00	400,00		400,00	400,00

Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
3		budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information	information	(RAR N-1 +
		précédent (2)		les AE lors de la			Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
				séance			dans le cadre	hors AE	
			1	budgétaire (3)		=	d'une AE		+ =
Total des	Total des dépenses réelles	40 800,90	00'0	00'0	20 000,00	20 000,00	00'0	20 000'00	20 000,00
023	Virement à la section	00'0	1000 100		00'0	00'0		00'0	00'0
	d'investissement						The state of the s		
042	Opérations ordre transf. entre	00'0	Box III Town		00'0	00'00		00'0	00'0
	sections (6) (7) (8)			THE REAL PROPERTY.					
043	Opérations ordre intérieur de la	00'0			00'0	00'0	1000	00'0	00'0
	section (7) (9)								
Total des	Total des dépenses d'ordre	00'0	The state of the s		00'0	00'0		00'0	00'0

(10)
ompte 66112
des ICNE au c
du calcul c
Détail

Montant des ICNE de l'exercice	00'0
Montant des ICNE de l'exercice N-1	00'0
= Différence ICNE N ICNE N-1	00'0

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mals également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chaplire 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

=	B2
III – VOTE DU BUDGET	SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Propositions	Vote de l'assemblée	Total
		budget		nouvelles		(RAR N-1 + Vote)
		précédent (2)			=	=+====================================
	TOTAL	20 000,00	00'0	20 000,00	20 000,00	20 000,00
013	Atténuations de charges (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
016	APA	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
017	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	20 000'00	00'0	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70688	Autres prestations de services	20 000,000	00'0	20 000,00	20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
731	Fiscalité locale	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
74	Dotations et participations (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
75	Autres produits de gestion courante (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total des recet	Total des recettes de gestion des services	20 000,00	00'0	20 000,00	20 000,00	20 000,00
76	Produits financiers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
77	Produits spécifiques (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	00'0		00'0	00'0	00'0
Total des recettes réelles	ites réelles	20 000,00	00'0	20 000,00	20 000,00	20 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	00'0		00'0	00'0	00'0
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	00'0		00'0	00'0	00'0
Total des recettes d'ordre	ttes d'ordre	00'0		00'0	00'0	00'0

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8) 00'0 00'0 Compensation Montant brut Montant net

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)	te 7622 (9)
Montant des ICNE de l'exercice	00'0
Montant des ICNE de l'exercice N-1	00'0
= Différence ICNE N - ICNE N-1	00'0

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D! 040) (RF 043 = DF 043).
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la lenue d'un inventaire permanent simplifié.

 - (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES A	

Nombre de membres en exercice : 5 Nombre de membres présents : 9° 3 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:

Pour : Ø 3 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation: 17/01/2023

Acte certifié exécutoire par le Président compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture d'Arles le : ...06/02/2023.....
Et de la publication le : .06/02/2023.....

Présenté par Monsieur le Président (1), A SAINT REMY DE PROVENCE, le 27/01/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A SAINT REMY DE PROVENCE, le 27/01/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

01-SOUMILLE AIME	Journille
02-GALERON YVON	yddin
03-TRAMIER PIERRE	
04-PAULEAU DIDIER	
05-AJOUC PHILIPPE	

BRUN Jean Clauck

Certifié exécutoire par Monsieur le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/01/2023, et de la publication le 27/01/2023

A SAINT REMY DE PROVENCE, le 27/01/2023

⁽¹⁾ Indiquer « la présidente » ou « le président ».

⁽²⁾ Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de 🚃 de la Collectivité territoriale unique de 🚃 de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.